



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh par vidéoconférence (zoom), le mercredi 30 mars 2022 de 15 h 45 à 15 h 47.

SONT PRÉSENTS : M. Jonathan Germain, vice-chef  
M<sup>me</sup> Sylvie Langevin, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M<sup>me</sup> Carina Dominique, conseillère  
M. Jonathan Gill-Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Guylaine Simard, conseillère  
M<sup>me</sup> Guylaine Gill, directrice générale  
M<sup>me</sup> Cathy Launière, greffière par intérim

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef  
M. Carl Cleary, directeur aux relations gouvernementales et stratégiques

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Direction générale
  - 3.1 Nomination des membres externes | CFA
4. Finances, approvisionnement et systèmes informatiques
  - 4.1 Renouvellement | Assurance responsabilité civile et de dommage au 31 mars 2023
  - 4.2 Amendement n<sup>os</sup> 30 et 31 | MSAC
  - 4.3 Retrait de l'article 7.6.8 | Politique des conditions de travail concernant le congé de maladie en contexte de pandémie
5. Levée de la réunion

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La vice-chef Sylvie Langevin assume la présidence de la réunion en l'absence du chef Gilbert Dominique. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-chef Sylvie Langevin procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Appuyé de M. Jonathan Germain  
Adopté à l'unanimité

## 3. DIRECTION GÉNÉRALE

### 3.1 NOMINATION DES MEMBRES EXTERNES | CFA

#### RÉSOLUTION N° 8229

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté en mars 2013 sa Loi sur l'administration financière (LAF);

CONSIDÉRANT que la LAF est composée d'une gamme complète de règles dont celle de se doter d'un Comité des finances et d'audit ayant la responsabilité d'assister Katakuhimatsheta dans son processus décisionnel à l'égard de l'administration financière en lui fournissant des conseils et des recommandations en matière de budgets annuels, de surveillance pour ce qui est des rapports financiers, de contrôles internes et de processus de gestion du risque;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que le premier mandat des membres du Comité des finances et d'audit a pris fin le 2 août 2021 et a été prolongé jusqu'à la nomination de nouveaux membres;

CONSIDÉRANT que suite à un appel de candidatures, un comité d'analyse a procédé à l'examen des candidatures reçues, s'assurant ainsi que les candidats répondent aux critères d'admissibilités prévus à la Charte du Comité des finances et d'audit;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse recommande à Katakuhimatsheta la nomination de Mmes Louise Courtois et Andréa Pedneault à titre de membres du Comité des finances et d'audit en raison de leurs expériences et de leurs compétences particulières dans le domaine financier.

IL EST RÉSOLU de nommer Mmes Louise Courtois et Andréa Pedneault à titre de membres du Comité des finances et d'audit;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner deux élus soit Mmes Guylaine Simard et Sylvie Langevin à siéger sur ce comité, Mme Guylaine Simard agissant à titre de présidente du comité;

IL EST AUSSI RÉSOLU que les membres du comité choisissent parmi eux le vice-président;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que la durée du mandat du comité soit équivalente à celle du mandat actuel de Katakuhimatsheta, soit 2021-2025;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de verser aux membres externes, la rémunération suivante par rencontre, et ce, à l'exception des élus :

- Moins d'une heure : 60 \$
- Entre une et deux heures : 120 \$
- Plus de deux heures : 200 \$

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 4. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

### 4.1 RENOUVELLEMENT | ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET DE DOMMAGE AU 31 MARS 2023

#### RÉSOLUTION N° 8230

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait partie d'un regroupement composé de quatre communautés de la Nation Innu (Uashat, Pessamit, Mashteuiatsh, et Essipit) représenté par le Conseil Tribal Mamuitun (CMT) pour le renouvellement du portefeuille d'assurance responsabilité civile et de dommage permettant d'avoir accès à des tarifs plus avantageux dû au total des actifs assurables;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, un appel d'offres a été réalisé et qu'au terme, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a bénéficié d'une police d'assurance responsabilité civile et de dommage avec l'assureur AON du 1er avril 2017 au 31 mars 2022, renouvelable annuellement à la satisfaction des communautés incluses dans le regroupement;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du portefeuille d'assurance responsabilité civile et de dommage est arrivé à échéance le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la valeur des actifs de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a augmenté de 3 054 941 \$;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du portefeuille d'assurance responsabilité civile et de dommage occasionne une augmentation de 15 754 \$ pour l'année financière se terminant le 31 mars 2022, totalisant un coût annuel de 259 830 \$;

CONSIDÉRANT que conformément à la Politique sur les autorités, délégations et responsabilités, l'offre étant supérieure à 100 000 \$, l'approbation de Katakuhimatsheta est requise.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU de procéder au renouvellement du portefeuille d'assurance responsabilité civile et de dommages avec AON pour une somme de 259 830 \$, couvrant la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Finances, approvisionnement et systèmes informatiques à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

Proposée par M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## 4.2 AMENDEMENT NOS 30 ET 31 | MSAC

### RÉSOLUTION N° 8231

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique, ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille (SEFPN);

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente afin d'ajouter un montant de 6 280 829 \$ pour l'année financière 2021-2022 et les suivantes qui se compose comme suit :



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- Un financement fixe de 185 274 \$ pour Programme Initiative sur les partenariats stratégiques - Forêt en valeur (2021-2022);
- Un financement fixe de 225 487 \$ pour le fonctionnement et l'entretien des bâtiments (2021-2022);
- Un financement fixe de 227 264 \$ pour le programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (33 610 \$ pour 2021-2022 et 193 654 \$ pour 2022-2023);
- Un financement fixe de 2 728 168 \$ pour la réfection de la rue Ouiatchouan Nord (2021-2022);
- Une subvention de 225 537 \$ pour le programme des avantages sociaux des employés (2021-2022);
- Une subvention de 242 922 \$ (114 108 \$ pour 2021-2022 et 18 402 \$ annuellement pour les années suivantes) représentant l'augmentation annuelle pour les activités axées sur la santé (2021-2022 à 2028-2029);
- Une contribution globale de 12 179 \$ pour le programme de soins à domicile et en milieu communautaire(COVID) (santé - 2021-2022);
- Un financement fixe de 8 782 \$ pour la santé maternelle et infantile (santé - 2021-2022);
- Un financement fixe de 649 073 \$ pour le programme Mieux-être mental (santé - 2021-2022);
- Un financement fixe de 3 607 \$ pour le programme Initiatives sur les ressources humaines en santé autochtones (santé - 2021-2022);
- Un financement fixe de 1 102 903 \$ pour le Principe de Jordan (santé - 102 903 \$ pour 2021-2022 et 1 000 000 \$ pour 2022-2023);
- Un financement fixe de 30 000 \$ pour l'Initiative fédérale de consultation (2021-2022);
- Un financement fixe de 34 100 \$ pour le Tribunal des revendications particulières du Canada – Chemin de fer (2021-2022);



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- Un financement global de 605 533 \$ pour le transport pour raison médicale (santé - 2022-2023).

CONSIDÉRANT qu'une formule de financement Premières Nations avec le MSAC est actuellement en élaboration et qu'une entente de principe est sur le point d'être convenue entre les parties, incluant l'aspect de l'indexation annuelle en guise d'ajustement du financement.

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 0030 et de signer l'entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada pour un montant total de 6 280 829 \$ pour les années financières 2021-2022 à 2028-2029, faisant passer le total de l'entente 2021-2022 à 49 405 502 \$ et l'entente 2019-2029 à 318 159 454 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 0031 et de signer l'entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada pour confirmer la modification de la formule d'ajustement du financement subvention « Nouvelle relation financière (NRF) »;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer ces amendements.

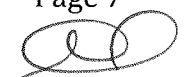
Proposée par M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Appuyée de M<sup>me</sup> Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

#### 4.3 RETRAIT DE L'ARTICLE 7.6.8 | POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONCERNANT LE CONGÉ DE MALADIE EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

##### RÉSOLUTION N° 8232

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta adoptait le 5 octobre 2020 les modifications à la Politique des conditions de travail en ajoutant l'article 7.6.8 traitant du congé de maladie en contexte de pandémie;



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que la situation pandémique ne cesse d'évoluer;

CONSIDÉRANT que ce congé de maladie en contexte de pandémie aurait dû faire l'objet d'une directive et non d'un article à la Politique des conditions de travail;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de suivre la situation et d'ajuster les conditions de travail des employés au besoin.

Il EST RÉSOLU d'abroger la Politique des conditions de travail en retirant l'article 7.6.8 soit le congé de maladie en contexte de pandémie, et ce, en date du 31 mars 2022, et de laisser à la Direction générale le soin d'émettre les directives appropriées.

Proposée par M<sup>me</sup> Carina Dominique  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 15 h 47, proposée par M. Jonathan Germain, appuyée de M<sup>me</sup> Carina Dominique.

Greffière par intérim,



Cathy Launière